

DEPARTEMENT

MOSELLE

ARRONDISSEMENT

THIONVILLE

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 16

# COMMUNE D'UCKANGE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE



#### Séance du 17 décembre 2025

Sous la présidence de M. LEONARDI, Maire

**Présents / Absents :**

M. LEONARDI Gérard  
 Mme EL AME Christelle  
 M. NOURI Mohammed  
 M. BERRET Charles  
 M. BINDA Daniel  
 M. NEY Philippe  
 Mme ZERAD Nadia  
 Mme TOSCANO Sabrina  
 Mme JONGLEUX Muriel  
 Mme GENEOLI Julie

M. MEDVES Jean François  
 M. BERTAGNA André  
 Mme SCHWEITZER Josiane  
 Mme STEIN Christiane  
 Mme KIRSCH-SOARE Danielle  
 M. MAGANDOUX Ludovic  
 Mme HEZOUL Noria  
 M. WEISER Florian  
 M. BERADAI Charef  
 M. BOURZAK DALI Wakil

Mme WALDUNG Sylvia  
 Mme LEGRAND Pascaline  
 M. MAISET Guy  
 Mme HAFFNER Marie-France  
 M. LAVAUT José  
 Mme INGALA Valérie  
 M. SRIDI Smail  
 M. LOUGASSI Sillon  
 Mme AHMZAOUT Layla

**Absents excusés avec procuration :** M. NEY à M. LEONARDI, Mme INGALA à Mme SOARE, M. BINDA à M.

MEDVES, Mme WALDUNG à Mme EL AME

**Absents excusés :** M. LAVAUT, Mme HEZOUL

**Absents :** M.SRID, M.WEISER, Mme JONGLEUX, M. BERADAI, Mme AHMZAOUT, Mme GENEOLI, M. BOURZAK DALI

**Numéro : 6**

**Objet :** Urbanisme - Avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Francelot relative au projet de création d'un lotissement.

**Rapporteur :** M. Le Maire

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Francelot relative au projet de création d'un lotissement, une procédure de consultation du public se déroulera du 5 janvier au 7 avril 2026. Le dossier est disponible sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/6996>.

Le projet nécessite une autorisation environnementale relative à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature « Eau ». Le projet n'est cependant pas soumis à évaluation environnementale.

L'article R181-18 du code de l'environnement dispose que, dans le cadre d'une telle procédure, le conseil municipal des communes sur le territoire desquelles se situe le projet doit être consulté.

**PROPOSITION**

Il est donc proposé à l'Assemblée Municipale de bien vouloir :

**Emettre** un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS Francelot relative au projet de création d'un lotissement.

**Autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec cette décision.

## **DELIBERATION**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme  
Uckange, le 18 décembre 2025

